Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-19_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents : 8
votants : 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 19-2026 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE FPA JANZE AU 18 FEVRIER 2026

M. Le Maire rappelle la délibération 08-2026 reconduisant la convention d'occupation du domaine public par le Sebastiano.
L'entreprise ayant arrêté son activité en février 2026, un repreneur s'est proposé pour la poursuite de l'activité.
M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'entreprise FPA JANZE à occuper une parcelle du domaine public municipal.
Il propose la signature de la convention avec l'entreprise FPA JANZE à compter du 18 février 2026 pour une durée de 3 ans et de fixer le prix de la redevance.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention d'occupation du domaine public autorisant l'entreprise FPA JANZE à occuper une parcelle du domaine public municipal, pour une durée de 3 ans, à compter du 18 février 2026.
- **Fixe** le prix de la redevance à 120 € par mois et celui de la provision pour charges à 300 € par mois.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention.

.

Fait et délibéré à Poligné

Le/la secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY